

**U.G.E.:**

**SAINT-PHILIPPE**

Les réseaux d'alimentation  
sont la propriété de:

**MAIRIE DE SAINT-PHILIPPE**

Ils sont exploités par:

**VEOLIA EAU**

Les eaux destinées à la consommation humaine doivent répondre aux critères stricts définis par le Code de la Santé Publique.

Lorsqu'une analyse est non conforme, le maire et le distributeur d'eau en sont informés. Ils prennent toutes les dispositions correctives possibles.

Le contrôle sanitaire des eaux est organisé par l'Agence de santé, conformément aux réglementations européenne et française.

**En 2009, 23 prélèvements ont été réalisés avec analyses sur les paramètres bactériologiques et physico-chimiques, sur les installations de captage, de production ou de distribution d'eau potable.**

**Alimentation en eau potable de l'ensemble de la commune**

Réseaux	Captages et Mélanges	Stations de Traitement
<p>RESEAU ST PHILIPPE VILLE</p> <p>RESEAU BARIL LES HAUTS</p>	<p>FORAGE BASSE VALLE LES HAUTS</p> <p>GALERIE DRAINANTE PETIT SERRE</p> <p>PUITS DU BARIL</p>	<p>RESERVOIR BASSE VALLEE LES HAUTS</p> <p>STATION DU BARIL</p> <p>STATION GAL.DRAIN.PETIT SERRE</p>

**QUELQUES NOTIONS DE PHYSICO-CHIMIE**

Turbidité (norme: 2 NFU)	Dureté (norme: pas de norme; unité: le °F)	Nitrates (norme = 50 mg/l)
<p>Elle est due à la présence de matières en suspension qui donnent un aspect trouble à l'eau. Les captages d'eau superficiels reçoivent des apports de terre lors des pluies (lessivage des sols) qui dégradent la qualité de l'eau de façon intermittente. Si la station de traitement est dépourvue de filtration, les matières en suspension pénètrent dans les réseaux, les dégradent et constituent un obstacle aux opérations de désinfection finale. Par contre, les pompages dans les nappes souterraines sont protégés de la turbidité; l'eau produite ne nécessite alors qu'une simple désinfection avant distribution. La turbidité des eaux destinées à la consommation ne doit pas être supérieure à 2 NFU en distribution.</p>	<p>Selon la nature des terrains qu'elle traverse, l'eau se charge plus ou moins d'éléments minéraux qui caractérisent sa composition naturelle. La dureté représente une mesure des concentrations en calcium et magnésium présentes dans l'eau. Compte tenu des valeurs rencontrées à La Réunion, les traitements complémentaires (adoucisseurs) ne sont pas nécessaires. Ils sont de nature à altérer notablement la qualité de l'eau si leur entretien est mal assuré. Les eaux captées par la commune sont douces et faiblement minéralisées. Elles présentent un bon pouvoir moussant au contact du savon et n'entrent pas les appareils ménagers. Elles sont corrosives pour les canalisations.</p>	<p>Ils proviennent de l'ensemble des activités humaines (agricoles, industrielles, domestiques). Chez les nourrissons, la consommation excessive de nitrates peut entraîner des perturbations du système d'échange d'oxygène (empoisonnement du sang). De plus ces substances sont suspectées être cancérogènes. Aussi les restrictions de consommation pour les femmes enceintes et les nouveaux nés sont prévues dès que le seuil de 50 mg/l est dépassé. Au delà de 100 mg/l l'interdiction de la consommation s'adresse à l'ensemble de la population.</p>
Plomb (norme: 25 µg/l)	Pesticides (0,1 µg/l/subst.; 0,5 µg/l au total)	QUELQUES CONSEILS PRATIQUES
<p>Les eaux peu minéralisées sont susceptibles de dissoudre les matériaux à leur contact. Un risque particulier apparaît lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Il provient de la dissolution de ce métal contenu dans certains types de canalisations, lorsque les eaux sont agressives. Les travaux d'adduction d'eau ayant débuté à l'Ile de La Réunion après 1950, toutes les tuyauteries ont été réalisées en matériaux autre que le plomb. L'eau distribuée est de bonne qualité pour ce paramètre, sur l'ensemble du département.</p>	<p>Ce sont des produits chimiques organiques provenant d'activités agricoles, industrielles ou servant à l'entretien des voiries (routes, voies ferrées, ...). A l'occasion d'épisodes pluvieux, ces produits sont entraînés vers les cours d'eau, s'infiltrent dans les sols, et peuvent atteindre les nappes profondes. A forte dose (absorption accidentelle) les effets sur la santé se manifestent par des troubles nerveux, digestifs ou respiratoires. A faible dose et exposition répétée, les effets sont encore mal connus. Les doses s'accumulent dans l'organisme, pouvant entraîner un risque à long terme. Les normes pour ces paramètres sont: 0,1 µg/l par substance mesurée et 0,5 µg/l pour le total des substances.</p>	<p>* Il est nécessaire de prendre certaines précautions pour préserver la qualité de l'eau: après une stagnation prolongée de l'eau dans les canalisations (quelques jours d'absence), faites couler quelques minutes le robinet avant de la boire.</p> <p>* Lorsqu'un cyclone est imminent (alerte orange): il faut penser à constituer des réserves d'eau dans des citernes, baignoires, bassines, et à stocker de l'eau embouteillée pour la boisson (2 litres par personne et par jour).</p> <p>* Lors des pluies: des problèmes de qualité peuvent affecter de manière ponctuelle les captages. En présence d'eau trouble, il est recommandé de filtrer et de désinfecter avant consommation (porter à ébullition pendant 5 minutes), ou boire de l'eau embouteillée.</p>

*La qualité bactériologique des eaux destinées à la consommation humaine fait l'objet d'une surveillance très régulière.*

Délégation Réunion  
Service Environnement Santé

2 bis avenue Georges Brassens BP 50  
97 408 Saint Denis message cedex 9

Tel: 02 62 93 95 76

Fax: 02 62 20 14 31

[www.ars.ocean-indien.sante.fr](http://www.ars.ocean-indien.sante.fr)

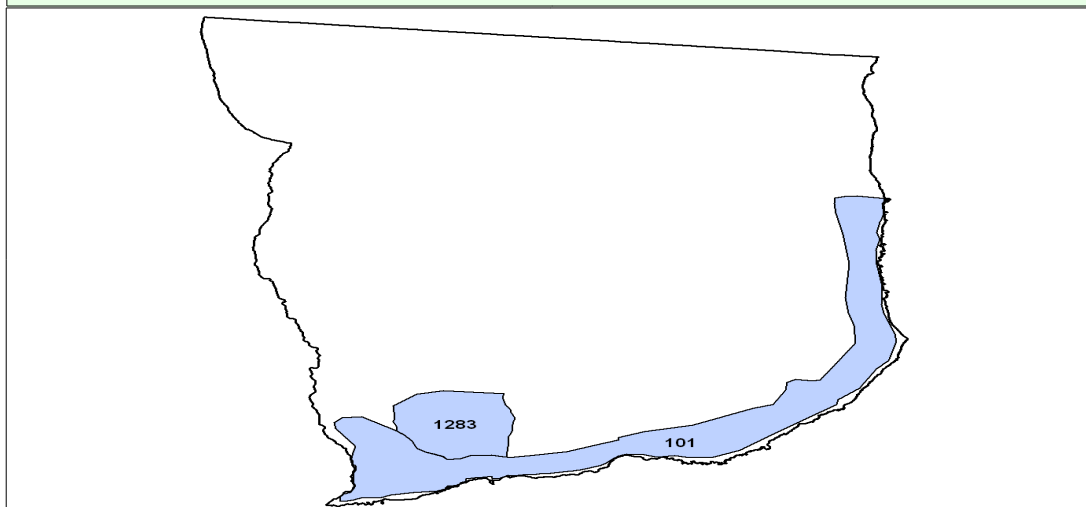
**U.G.E.:**

**SAINT-PHILIPPE**

Qualité de l'eau distribuée en :

**2009**

**BILAN GENERAL**



% Conformité	Classes de Qualité bactériologique
100% à 90%	bonne qualité
89% à 70%	dégradation ponctuelle
69% à 40%	dégradation régulière
39% à 0%	dégradation chronique

Les personnes intéressées par un bilan plus précis, en fonction de leur lieu de résidence, peuvent se le procurer en mairie.

Unité de Distribution	Pop.	Origine de l'eau	Traitement	Bactériologie		Turbidité
				Conf	Classe de Qualité	Maxi
<b>000101 RESEAU ST PHILIPPE VILLE</b> alimente: Ville, Baril, Ravine Ango, Tremblet, Basse vallée...	5 080	Souterraine	Désinfection	100%	Bonne qualité	2
<b>001283 RESEAU BARIL LES HAUTS</b> alimente: Baril les hauts, Chemin Pérote, Rue Paul Hoareau...	240	Souterraine	Désinfection	100%	Bonne qualité	0,3

### Protection des Captages

Les captages Puits du Baril, Forage Basse Vallée les Hauts et la galerie drainante du Petit Serré sont autorisés par arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique.

Il appartient à la mairie de respecter l'ensemble des prescriptions des arrêtés concernant la définition des périmètres de protection immédiate (clôtures autour des ressources), et des périmètres de protection rapprochée autour de ses forages d'eau utilisés pour l'eau potable.

### Preconisations

La commune de Saint-Philippe est fortement dépendante des achats d'eau avec la commune de Saint-Joseph. Il appartient à la mairie de préserver ses ressources propres.

#### Lutte contre les pollutions diffuses (de type pesticides)

La présence de pesticides sur le Puits du Baril et dans une moindre mesure sur le forage Basse Vallée les hauts démontre leur vulnérabilité et laisse suspecter l'existence de mauvaises pratiques agricoles. Il appartient à la commune de faire respecter les prescriptions définies dans les périmètres de protection, notamment celles concernant les exploitants agricoles. Un programme de lutte contre les pollutions diffuses dans le bassin versant des captages doit être engagé par la commune (en liaison avec la Chambre d'Agriculture et/ou FARRE Réunion : Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement).

#### Non conformité pesticides sur le réseau Baril les hauts alimentés par le Puits du Baril

Le Puits du Baril a révélé des teneurs en pesticides (R/S-Métolachlore) supérieures à la norme de 0,1µg/l sur le dernier trimestre 2009. Dès le mois de septembre 2009, un suivi renforcé a été mis en place afin de suivre l'évolution de cette pollution en 2010. Les teneurs restent modérées et inférieures à 20% de la valeur sanitaire maximale recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé (10 µg/l). L'eau distribuée peut donc continuer à être utilisée pour la boisson et la préparation des aliments. Un programme d'amélioration de la qualité de l'eau distribuée doit être arrêté par la mairie et l'exploitant notamment afin de sécuriser l'alimentation sur le réseau Baril les hauts.